

## **PHONE SYSTEMS & NETWORK**

SA au capital de 787.572 €  
Siège social: Clichy (92100),  
92-98, boulevard Victor Hugo  
390 081 156 RCS NANTERRE

## **GESK**

SAS au capital de 63.936 €  
Siège social : Paris (75008), 25, rue Marbeuf,  
443.065.404 RCS PARIS

### **AVIS DE PROJET DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 avril 2008, PHONE SYSTEMS & NETWORK, société anonyme au capital de 787.752 euros, dont le siège est à Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo et immatriculée sous le numéro 390.081.156 RCS NANTERRE, dont les actions sont admises aux cotations du compartiment C du marché Eurolist, et GESK, société par actions simplifiée au capital de 63.936 euros, dont le siège est Paris (75008), 25, rue Marbeuf, immatriculée sous le numéro 443.065.404 RCS PARIS ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de GESK par PHONE SYSTEMS & NETWORK .

En application de la réglementation comptable, l'actif net de GESK sera transmis à PHONE SYSTEMS & NETWORK sur la base des valeurs nettes comptables, soit pour un montant de 1.837.659 euros ; l'actif apporté par GESK figurant dans ses comptes pour 2.177.900 euros et le passif pris en charge s'élevant à 340.241 euros.

L'évaluation de GESK, réalisée par un expert indépendant, le cabinet CMW International, a conduit à établir le montant de son actif net réévalué à la somme de 4.413.528 euros soit 127,70 euros par actions.

PHONE SYSTEMS & NETWORK a été évaluée à la somme de 11.028.528 euros, soit 4,48 euros par actions.

Compte tenu de ces évaluations, la fusion absorption se réalisera par échange de 57 actions PHONE SYSTEMS & NETWORK contre 2 actions GESK.

L'apport fusion devra être rémunéré par la création de 984.960 actions nouvelles de 0,32 euros de nominal de PHONE SYSTEMS & NETWORK à remettre aux actionnaires de GESK selon le rapport d'échange ci-dessus.

L'augmentation de capital de PHONE SYSTEMS & NETWORK s'élèvera à 315.187,20 euros faisant passer le capital social de la société de 787.752 euros à 1.102.939,20 euros.

L'opération dégagera une prime de fusion d'un montant de 1.522.471,80 euros.

Parmi les biens apportés par GESK figurent 1.052.691 actions de PHONE SYSTEMS & NETWORK inscrites dans les comptes de GESK pour une valeur nette comptable de 2.140.186 euros.

PHONE SYSTEMS & NETWORK détient, par ailleurs, 171.845 de ses propres actions. Elle détiendra par conséquent 1.224.536 de ses propres actions soit plus de 35 % de son capital après fusion.

PHONE SYSTEMS & NETWORK souhaite conserver une partie des actions d'autocontrôle, en vue d'un programme de distributions aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux et pour permettre à la société de réaliser des opérations de croissance externe.

PHONE SYSTEMS & NETWORK réduira son auto contrôle à 234.536 actions soit 9,55 % du capital post fusion et réduction, par annulation de 990.000 actions.

En conséquence, le capital de PHONE SYSTEMS & NETWORK sera diminué d'un montant de 316.800 euros afin de le réduire de 1.102.939,20 euros à 786.139,20 euros.

Le capital de PHONE SYSTEMS & NETWORK sera à l'issue de la fusion et de la réduction de capital d'un montant de 786.139,20 euros divisé en 2.456.685 actions de 0,32 euro de valeur nominale

La différence s'élevant à 1.695.931,31 euros entre le montant de la réduction de capital de PHONE SYSTEMS & NETWORK de 316.800 euros et la valeur des 990.000 actions annulées figurant pour 2.012.731,31 euros dans les comptes de GESK et donc de PHONE SYSTEMS & NETWORK après la fusion sera imputée en totalité sur la prime de fusion qui aura été préalablement diminuée des frais, droits et honoraires relatifs à la fusion et, le solde sur le compte de report à nouveau de PHONE SYSTEMS & NETWORK.

Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales des deux sociétés.

La fusion prendra effet rétroactivement **au 1<sup>er</sup> janvier 2008**, tant sur le plan juridique, comptable que fiscal.

Le projet de traité de fusion sera déposé le 23 mai 2008 au greffe du Tribunal de commerce de Paris et de Nanterre.

*Pour Avis*  
*Le directeur général*